

**BOURSE MERMOZ  
Séjour Recherche**

**Rappel du règlement et des critères d'éligibilité :**

- ❖ **Objectif :** bénéficier d'une expérience dans un laboratoire de recherche à l'étranger, contribuant ainsi à améliorer la formation à et par la recherche, renforcer ou initier des collaborations entre établissements de recherche en région et à l'étranger, développer le rayonnement de la région à l'international.
- ❖ **Bénéficiaires :** étudiants inscrits à l'Université de Lille et préparant un diplôme de Doctorat dans une unité de recherche rattachée à l'Université de Lille.

**Ne sont pas éligibles :**

- les étudiants en année de césure,
  - les étudiants qui perçoivent un financement au titre de la formation professionnelle, une gratification ou bénéficiaires de la bourse de mobilité d'une autre Région,
  - les étudiants en formation discontinuée,
  - les étudiants ayant déjà bénéficié pendant leur cursus de la bourse MERMOZ pour une autre mobilité
- ❖ **Durée éligible du séjour :** 12 à 26 semaines
  - ❖ **Instruction du dossier :** Après avis favorable de l'établissement, la demande de bourse Mermoz doit être saisie en ligne par le doctorant sur la plateforme du Conseil Régional **avant le début de la mobilité** :

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif997>

Les dossiers saisis en ligne malgré un avis défavorable seront rejetés et supprimés de la plateforme par la Direction mobilités internationales.

**Tout dossier saisi après la mobilité ne pourra pas être instruit.**

Dispositif et Règlement complet Mermoz :

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=MERMOZ>

**1. Candidature**

- ❖ Les doctorants complètent le formulaire de demande de bourse Mermoz et le retournent, signé par leur directeur de recherche, à leur Ecole Gradué de rattachement.
- ❖ L'Ecole Gradué renvoie le formulaire comportant l'avis signé à la DIMI, Madame Catherine Fortunato : [catherine.fortunato@univ-lille.fr](mailto:catherine.fortunato@univ-lille.fr).

*Merci de nous renvoyer le formulaire même si l'avis est négatif afin que nous puissions, le cas échéant, rejeter les dossiers sur la plateforme.*

**2. Saisie en ligne de la demande de bourse Mermoz**

- ❖ L'Ecole Gradué informe le doctorant de la décision relative à sa demande de bourse Mermoz
- ❖ Si avis favorable > l'Ecole Gradué invite le doctorant à saisir son dossier sur la plateforme Mermoz
- ❖ Saisie en ligne de la demande de bourse par le doctorant
- ❖ La DIMI valide/rejette le dossier sur la plateforme du Conseil Régional
- ❖ Le Conseil Régional instruit le dossier de bourse (vérification des pièces justificatives, mise en paiement).